

ACCESSIBILITÉ À L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

## « L'inclusion, en études supérieures, n'existe que sur le papier »

Entre les ascenseurs en panne, les chemins impraticables et les toilettes hors service, une étudiante en situation de handicap se heurte à des difficultés sur le campus Carreire de Bordeaux

Esther Suraud  
gironde@sudouest.fr

« J'e n'ai jamais vu cet ascenseur en état de marche », soupire Fantine après plusieurs pressions sur le bouton, en vain. Dans le couloir, un membre du personnel de l'Université de Bordeaux commente : « Il faut prendre l'escalier. Cela fait plus de huit mois qu'il est hors service, comme les autres. » Dans la partie nord du campus Carreire à Bordeaux, certains bâtiments, délabrés et semblant à l'abandon, continuent pourtant d'accueillir des cours. Fantine, 24 ans, étudiante en biologie et reconnue en situation de handicap, y suit une partie de son cursus dans des conditions particulièrement difficiles. L'absence de respect des normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR), pourtant obligatoires dans les établissements d'enseignement supérieur, transforme son parcours universitaire en un véritable parcours du combattant. « J'ai un périmètre de marche très limité. Aller en cours, c'est la double peine », confie-t-elle, découragée.

### Hors service

Pour rejoindre les salles de la zone nord de Carreire, où elle passe examens et travaux pratiques, la jeune femme doit traverser un campus dont les chemins, vallonnés et caillouteux, rendent chaque déplacement éprouvant. « Je ne peux pas

m'y rendre en fauteuil roulant, ni avec des béquilles, ni même en portant mon corset. Mais j'y vais quand même, au prix de nombreux efforts », se résout-elle. Atteinte de plusieurs maladies invalidantes – migraines chroniques, endométriose, maladie génétique rare –, Fantine doit composer avec un état

de santé fluctuant, mais des douleurs permanentes. Les ascenseurs, majoritairement hors service, ne lui facilitent pas la tâche. « Il y en a un seul qui fonctionne, mais il faut une clé que je n'ai pas. Je l'ai pourtant demandé à plusieurs reprises », déplore l'étudiante. Les toilettes possédant des



cabines PMR sont, elles aussi, inutilisables, « condamnées ou hors service », poursuit l'étudiante, évoquant la peinture qui s'écaille, les lavabos hors d'usage et l'hygiène déplorable. « Pour rien au monde je n'utiliserai ces toilettes. En fait, je n'y vais jamais », ajoute-t-elle. Malgré des troubles intestinaux liés à l'endométriose, la jeune femme préfère prendre ses dispositions avant d'aller en cours. Le port du corset, pourtant essentiel pour

« Pour rien au monde, je n'utiliserai ces toilettes. En fait, je n'y vais jamais »

maintenir ses épaules et son bassin, est un autre renoncement : « Si je le portais, je ne pourrais pas m'asseoir sur les bancs des amphithéâtres. Il me faudrait une chaise et une table adaptées. »

### « Chantier immense »

Malgré de nombreux appels et courriels aux institutions pour dénoncer

ces difficultés, la jeune femme n'a reçu aucune solution concrète. « J'ai l'impression de subir. Je lance des appels à l'aide, mais rien ne change », déplore Fantine. Depuis la rentrée, la jeune femme est pourtant prise en charge par le service Phase, présent sur les campus de l'Université de Bordeaux, qui accompagne les étudiants à besoins spécifiques. Entre 2023 et 2024, 1 504 étudiants en situation de handicap sont passés par ce service. Avant qu'une réunion ne soit organisée le 27 novembre dernier – avec l'étudiante, le chargé de mission handicap et la responsable du service Phase –, Fantine pensait à arrêter ses études. Des solutions lui ont alors été proposées pour faciliter son parcours académique comme, par exemple, des aménagements et un double de clé lui permettant d'accéder à l'ascenseur. Éric Dugas, chargé de mission handicap à l'Université de Bordeaux, assure que les difficultés rencontrées par l'étudiante ont bien été prises en compte. « Nous faisons de notre mieux pour améliorer sa situation. Elle doit persévérer, nous mettons tout en œuvre pour l'aider. Son ressenti est totalement légitime », déclare-t-il. Toutefois, il admet que la mise en conformité des sites est un « chantier immense », nécessitant des délais importants.

Pour Fantine, la situation reste frustrante. « L'inclusion, en études supérieures, n'existe que sur le papier », déplore-t-elle, amère. Consciente que des travaux sur le campus Carreire ne seront pas engagés à court terme – l'Université ayant pour projet de l'extraire du parc dans les années à venir –, elle poursuit : « Je dénonce cette situation non seulement pour moi, mais aussi pour les étudiants en situation de handicap qui viendront après, en espérant qu'ils puissent étudier dans des conditions décentes. »

Pourtant essentiel à sa bonne posture, Fantine ne peut porter de corset en cours faute d'assise adaptée.  
CLAUDE PETIT / SO

## Une mise en conformité des campus pour 2028

Avec 60 % des bâtiments désormais accessibles, l'Université de Bordeaux poursuit ses efforts pour mettre aux normes ses infrastructures d'ici à 2028

En 2017, seuls 12 % des bâtiments de l'Université de Bordeaux étaient conformes aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR). En 2023, ce chiffre a progressé à 60 %, mais « beaucoup reste à faire », reconnaît Thierry Decadt, directeur de l'immobilier de l'Université de Bordeaux. Promulguée en 2005, la loi « handi-

cap » impose aux établissements recevant du public (ERP), tels que les écoles et universités, des normes précises pour garantir l'accessibilité. Ces obligations concernent les espaces intérieurs, les ascenseurs, les places de stationnement adaptées, ainsi que les cheminements extérieurs et intérieurs. Bien que la mise aux normes ait été prévue pour être

achevée en dix ans, un délai supplémentaire de trois à neuf ans a été accordé, car en 2015, seulement 40 % des bâtiments respectaient ces critères, mais avec l'obligation de déposer un « agenda d'accessibilité programmé ».

### Cap sur 2028

Celui de l'Université de Bordeaux prévoit un plan d'action sur les

cinq prochaines années. La situation reste toutefois variée d'un site à l'autre – le parc universitaire se compose de 149 ERP –, avec des bâtiments récents qui intègrent systématiquement les normes et d'autres plus anciens. Par exemple, le campus de la Victoire rencontre une mise en conformité plus lente et difficile en raison de son statut de monument historique : 61 % de ses espaces sont classés comme « non réglementaires mais fonctionnels », et 39 % « non accessibles ».

Les investissements dans le campus Carreire, inaccessible à 46 %,

se font rares en raison de son futur retrait du parc universitaire « d'ici trois, quatre ans ». Le site bénéficie tout de même des réparations « au cas par cas », mais pas de réelles mises en conformité.

Selon le directeur de l'immobilier, la mise aux normes des bâtiments de l'Université de Bordeaux devrait s'achever d'ici à 2028, avec un investissement d'environ 4 millions d'euros : « C'est un sujet qui ne devrait plus en être un. Mais malgré tout, nous nous sommes saisis du dossier et une bonne partie du chemin a été faite. »

E. S.